

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 13 avril 2017

## Étaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Robert BURKHALTER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Patrick PAGLIA, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMPOINS) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Stéphane FERRY (BELVERNE) - Chantal FERRY (CHAGEY) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Eric STEIB (LUZE) - Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

## Excusés :

Mmes MM Alain SAILLEY (BELVERNE) - Josette LOCH (CHAGEY) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Sandrine PALEO, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jacques ABRY (LUZE) — Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) - Luc BOULEE (VERLANS)

## Pouvoirs :

Mmes MM Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Sylvie CANTI à Christophe GODARD / Sandrine PALEO à Gilles LAZAR

## Assistaient à la séance :

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

## ◆ ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2017

Le Président présente le compte rendu du Conseil communautaire du 23 mars 2017.

Les conseillers communautaires à l'unanimité **APPROUVENT** le compte rendu du précédent Conseil

## ◆ ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2017

Le Président rappelle que le budget 2017 fait suite aux orientations budgétaires dégagées lors du conseil communautaire du 16 février 2017.

Il explique que 4 gros chantiers vont s'ouvrir dès cette année :

- L'adhésion programmée à Haute Saône Numérique et au Smix du Doubs pour apporter le très haut débit,
- La construction sur 2 années du Gymnase du Champ de Foire,
- La construction du Bassin d'apprentissage de la natation qui se déroulera sur 2 exercices,
- Le début de la requalification de la Filature du Moulin qui s'étalera sur plusieurs années.

Pour financer ces programmes, la communauté de communes aura recours pour la première fois depuis sa création à la hausse de la fiscalité ménage pour le financement du Très Haut Débit demandé par la population et les entreprises afin d'honorer les engagements pluriannuels qui seront pris auprès des deux syndicats mixtes pour environ 10 ans avec un rattrapage des exercices 2014, 2015, 2016 en sus de la cotisation 2017.

La CCPH aura également recours à un emprunt pour financer les investissements des équipements structurants.

La construction budgétaire s'articule autour des leviers suivants :

- La fiscalité ménage est prévue en hausse de manière proportionnelle sur les 3 taxes pour amener un produit supplémentaire de 157K€. Cela se traduit par +0,72 point de Taxe d'Habitation / + 0,18 point de Foncier Bâti / +0,20 point de Foncier Non Bâti.

- Il n'est pas prévu de hausse de la fiscalité des entreprises, la CCPH disposant d'un taux déjà élevé comparé à ses voisins et a voté les plafonds des cotisations minimum de Cotisation foncière des entreprises (CFE). La Tascom (taxe sur les surfaces commerciales) ne sera pas modulée, le coefficient de modulation étant déjà de 1,15.
- Un emprunt de 895 K€ sur 20 ans est nécessaire à l'équilibre du budget pour une annuité de l'ordre de 52 000 € qui ne détériorera pas notre capacité à investir pour l'avenir.
- Les provisions seront reprises.

Après une présentation du budget par chapitre avec un focus précis sur les charges à caractère général et la masse salariale, une analyse des ratios obligatoires, un examen est réalisé par service avec un zoom complet sur le programme d'investissement.

*Gérard CLEMENT, vice président en charge des finances* explique que le budget principal s'équilibre à **8 425 309.49 € en section de fonctionnement et à 4 838 760.38 € en section d'investissement.**

*Il précise* que le budget a été élaboré avec application du pacte fiscal et hausse de la fiscalité ménage mais pas de la fiscalité économique.

*Le Président* explique que les taux de fiscalité ménages des 4 nouvelles communes adhérentes au 1er Janvier 2017 (Aibre, Belverne, Laire et Le Vernoy) étant différents de ceux de la communauté de communes, il a été convenu avec les communes concernées et sur la base du rapport commandé au cabinet KPMG d'unifier les taux sur une seule année.

Il convient d'unifier progressivement le taux de CFE applicable aux 4 nouvelles communes de AIBRE, LAIRE, LE VERNY et BELVERNE.

Le lissage tient compte de l'intégration des 4 communes avec une durée de lissage propre à chacune des communes entrantes conformément à la législation en vigueur.

Le calcul dressé par les services fiscaux prévoit l'unification progressive du taux de CFE selon les durées suivantes :

- Aibre : 4 ans
- Belverne : 2 ans
- Laire : 3 ans
- Le Vernoy : 4 ans

Par délibération n°45/2016 et 173/2016 le conseil communautaire avait acté de la constitution et du maintien de provisions pour risques sur le budget principal à hauteur de 417 945.12 € et de 5 195.93 €.

Une partie de ces provisions doit être reprise au titre de l'année 2017 et faire l'objet d'une inscription au budget primitif 2017 pour un montant global de 420 136.11 €.

*Gilles LAZAR* intervient : "Lors de l'examen du premier budget municipal de la ville d'Héricourt, après les élections municipales, mon collègue Blaise Samuel Becker au nom de notre groupe avait alors annoncé que dans les années à venir, devant les baisses continues de la DGF, vous seriez amené à augmenter les impôts locaux ou à emprunter. Aujourd'hui vous faites les deux ! En 6 ans c'est 25% de manque à gagner du côté de la DGF. Le pacte fiscal, les transferts de compétence se poursuivent au détriment de la ville centre .Après la médiathèque, l'école de musique, le service incendie, le multi-accueil, une partie non négligeable des équipements sportifs, nous voici dans le dur : augmentation de la pression fiscale sur les ménages de 7.53% et un emprunt de 895 000 euros.

Vous n'avez effectivement pas d'autres solutions. Vous arrivez au bout de la logique qui vous a vu soutenir avec force la politique menée depuis 5 ans par le gouvernement qui a fait porter aux collectivités territoriales donc aux ménages un transfert de charge aux profits des grosses entreprises avec le CICE et le pacte de solidarité. C'est ainsi que des dizaines de milliards d'euros ont disparu de nos budgets pour une efficacité quasi nul sur l'emploi. Un exemple local, concret, c'est l'enseigne « la Halle aux Chaussures » à Héricourt qui va fermer laissant 4 salariés au chômage, 8000 en France et ceci par la simple volonté des actionnaires du groupe VIVARTE auquel appartient la Halle aux chaussures. Le groupe VIVARTE a reçu 44 millions d'euros au titre du CICE.

Pour faire passer cette hausse de la fiscalité, vous l'avez fléchi sur le haut débit mais personne n'est dupe, ce n'est que de la communication. Les choix de votre budget vous contraignent à lever l'impôt.

Sur ce dossier numérique, nous approuvons cette démarche mais regrettons les années de retard. Pendant des années, vous n'avez pas tari d'éloges sur le SMAU qui devait nous apporter le haut débit et au final c'est le pays d'Héricourt qui prend du retard, notamment si l'on se compare avec les autres villes de l'aire urbaine.

Ensuite, Pour que cela se passe sans douleur à Héricourt, vous décidez une baisse modeste des impôts locaux des héricourtois. Comment s'y opposer ? Mais cela entraîne des conséquences importantes ; vous diminuez les capacités d'investissement et de développement de la ville centre et vous mettez en difficulté les villages qui ne pourront pas tous baisser leur fiscalité.

Il y a dans ce budget des investissements que nous approuvons comme la construction d'un 3<sup>ème</sup> gymnase et ce d'autant que nous étions les seuls à porter ce projet pendant la dernière élection municipale. Nous adhérons à l'idée de la construction de ces deux bassins d'apprentissage ainsi que le début des études sur les liaisons douces. Nous apprécions également le soutien aux acteurs culturels et sportifs situés sur notre territoire.

Sur la politique culturelle du territoire, puisque c'est maintenant à la CCPH que se joue l'essentiel de cette politique, notre vœux, notamment par rapport à la musique : nous avons une excellente école de musique, il y a choréa, les ateliers burlesques, les chorales, mais notre vœux est que sa diffusion se fasse au plus près des habitants du territoire. Il n'y a pas si longtemps, nous avons avec l'aide de l'Etat mis en place à Héricourt, une initiative qui s'appelait l'orchestre à l'école et la chorale à l'école. Cela permettait à des publics éloignés de ces pratiques de pouvoir dans un premier temps découvrir la musique, le chant et ensuite de pouvoir pratiquer la musique et le chant.

La diffusion culturelle, comme la pratique sportive doivent être des outils d'épanouissement personnel mais au service du plus grand nombre.

Enfin, nous regrettons, nous l'avons déjà dit, les effets d'annonce quant à la redynamisation du centre-ville d'Héricourt. Le centre-ville, ses commerçants méritent mieux que ce FISAC tel qu'il nous a été présenté.

En conclusion, ce budget ponctionne les ménages, ménage les entreprises qui ne participeront pas à l'effort demandé, notamment au versement transport. Il ne répond pas suffisamment aux problèmes structurant de notre territoire à savoir la baisse de la population, son taux important de chômage, sa non connexion avec les villes de l'aire urbaine et sa mauvaise connexion numérique."

*Blaise-Samuel BECKER* complète les propos de Gilles LAZAR en rappelant le désaccord de son groupe sur la stratégie de développement économique mise en œuvre par la communauté de communes qui consiste à multiplier encore et encore les zones d'activités. Il souhaite revenir plus en détail sur la question des dotations de fonctionnement. Il observe que le ratio 6 indique que la CCPH touche en moyenne 2 fois moins de dotation que les intercommunalités de la même strate ce qui démontre de l'inefficacité à ce jour du pacte fiscal. La dotation a certes baissé moins que prévu mais si l'on observe les pertes cumulées depuis 2012 c'est 1 270 000€

de perdu pour la CCPH, que le pacte fiscal prévoyait une augmentation du FPIC, aujourd'hui une perte de 10% en 2016 et une nouvelle perte de 20% est estimée pour 2017 par rapport aux prévisions de KPMG aussi il s'interroge sur la qualité de la prévision du cabinet. Il y-a-t-il une clause de qualité sur leur prestation qui permettrait de conserver les 20 000 € que la CCPH doit leur régler à ce titre.

Enfin concernant le versement transport il s'interroge sur la nécessité d'une étude alors qu'il suffirait d'appliquer une délibération pourquoi différer si ce n'est pour préserver plus longtemps les entreprises ? Il en va de même pour la cotisation au SMAU. A quoi sert-elle aujourd'hui ? A rien ! gardons l'argent !

*Fernand BURHALTER* relève que les propos de M. BECKER et de son groupe ne sont qu'un flot d'imprécisions et de contre-vérités. Il souligne la progression de l'impôt économique levé par la CCPH estimé à 1 539 000 € en 2017 contre 1 060 000 € en 2011. Soit 500000 € de différence ce qui aurait représenté 70% d'augmentation de la TH s'il n'y avait pas eu cette progression des ressources économiques ce qui souligne la qualité de la stratégie de développement économique mise en œuvre.

Il observe que ces propos démontrent l'absence de maîtrise des chiffres. *Fernand BUKHALTER* précise que les dotations publiques ont marginalement diminué, de façon légère mais moins qu'ailleurs. Les compensations du FPIC ont fortement amorti cette baisse de la DGF qui est due à l'effort de redressement des finances publiques mais si l'on ajoute à cela le fonds d'amorçage périscolaire on est au-delà, les dotations sont en augmentation.

"Une hausse des impôts liée au haut débit : je confirme, je maintiens". Ce sont 740 000 € qui sont sortis du budget de fonctionnement. Heureusement que la CCPH avait quelques provisions contre seulement 150 000 € de fiscalité en face.

Il s'agit là d'une argumentation infondée, insuffisante voire aléatoire. La CCPH réalise 6 millions d'investissement, aujourd'hui vous me reprochez d'emprunter.

Le groupe Front de Gauche tient des propos contradictoires tantôt il fait le reproche à la communauté de communes de ne pas emprunter et tantôt il lui reproche de le faire. Par ailleurs la strate que vous citez n'est pas la strate à laquelle nous appartenons.

Les ressources de la communauté de communes sont bien en progression notamment au plan économique. Sur la stratégie du pacte fiscal nous avons été bien conseillé et nous y reviendrons.

Il précise que la hausse de la fiscalité est principalement liée au haut débit. Le haut débit est pris sur les recettes de fonctionnement. La CCPH est resté solidaire des engagement pris depuis près de 4 ans. Par ailleurs certains opérateurs alimentent Lure depuis les équipements mis en place sur le territoire communautaire. Tout le reste n'est que polémique et imprécisions.

*Jean-Jacques SOMSTHAY* souhaite apporter des précisions quant au versement transport : la décision ne peut pas être prise dans le cadre du vote du budget ce serait illégal. Il faut pour le mettre en œuvre que la collectivité soit une AOT de plein exercice, il faut construire une délégation avec la Région. Cela ne se fait pas en un coup de baguette magique. L'assistance du cabinet permettra de construire cette délégation. C'est une décision courageuse de la communauté de communes de s'engager dans cette démarche.

*Robert BURKHALTER* demande pourquoi la CCPH ne se raccorde pas au dispositif de PMA pour le haut débit ?

*Fernand BURKHALTER* explique que c'est orange qui déploie le haut débit sur PMA et qu'il s'agit d'une démarche privée de montée en débit.

Le Conseil communautaire, à la majorité de ses membres (5 votes contre Anne-Marie BOUCHE, Robert BURKHALTER, Gilles LAZAR, Blaise-Samuel BECKER + pouvoir de Sandrine PALEO) :

- ADOPTE le présent Budget primitif 2017 présenté chapitre par chapitre.
- ADOPTE les taux suivants :
  - o Taux de TH : 10,28 %
  - o Taux de FB : 2,59 %
  - o Taux de FNB : 2,86 %
  - o Taux de CFE : 25,68 %
- DECIDE de ne pas moduler la TASCOM à effet de 2017.
- DECIDE d'un lissage des taux de TH, FNB et FB des 4 communes sur une durée de 1 an.
- DECIDE d'un lissage du taux de CFE selon les durées susvisées.
- APPROUVE la reprise de la provision pour un montant de 420 136.11 €, DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget principal 2017 à l'article 7817 "reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants",
- DECIDE du maintien d'une provision pour risque pour 3 004.94 €.
- ACTE de l'engagement de la communauté de communes à travers le pacte fiscal au reversement intégral de la fiscalité prélevée en 2015 aux communes pour 2017 avec répartition dérogatoire du FPIC.

*Fernand BURKHALTER* remercie les services pour la commande et l'installation des micros et le travail réalisé sur les dossiers budgétaires, il ajoute que si parfois il a été en alerte, le Directeur et Gérard CLEMENT ont su trouver les solutions adéquates.

#### ◆ ADOPTION DU BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

*Gérard CLEMENT* expose que le budget annexe Ordures ménagères 2017 verra se réaliser d'importants investissements qui seront assurés en totalité en autofinancement ce qui est permis par la très bonne maîtrise des charges de fonctionnement et par les bons résultats financiers issus à la fois de la baisse au fil des années de la dépense de traitement des déchets et par la hausse en parallèle des recettes issues du tri sélectif. La tendance à la baisse se poursuit entre 2015 et 2016 avec 168,78 tonnes d'OM traitées de moins tandis que nous notons une hausse de 460 tonnes de tri en trois années soit +61%.

Ce budget 2017 prend en compte l'arrivée de 4 nouvelles communes et a donc été construit sur la base d'un tonnage OM traité de 3400 tonnes en augmentation du fait de la hausse de la population collectée. Il intègre également les nouveaux tarifs du SYTEVOM soit 115 €/tonne traitée et 19.90 € de cotisation par habitant. Le budget s'équilibre avec pour mémoire une baisse des tarifs de 3% de la part fixe applicable cette année.

Le budget 2017 s'équilibre à 1 822 309.54 € en fonctionnement et à 607 552.56 € en investissement.

*Fernand BURKHALTER* observe qu'avec un budget d'investissement maîtrisé, des tarifs en baisse, ce budget est à l'aise et vertueux.

Le Conseil communautaire, à la majorité (4 abstentions Anne-Marie BOUCHE, Gilles LAZAR, Blaise-Samuel BECKER + pouvoir Sandrine PALEO et 1 vote contre Robert BURKHALTER), ADOPTE le présent Budget annexe « ordures ménagères » 2017 présenté chapitre par chapitre, CONFIRME et MAINTIEN la provision pour risques inscrite au Budget annexe Ordures Ménagères d'un montant de 116 174.13 €.

#### ◆ **ADOPTION DU BUDGET ANNEXE CENTRE D'AFFAIRES PIERRE CARMEN**

*Gérard CLEMENT* expose que le budget 2017 est construit dans la continuité de l'exercice précédent notamment en dépenses avec une stabilisation des charges à caractère général et pour la troisième fois et grâce à un taux d'occupation élevé, nous pouvons inscrire une nouvelle provision pour risque locatif qui nous permettra de faire face en cas de vacance prolongée.

La section d'investissement reste encore artificielle en raison des dotations aux amortissements qui génèrent des recettes et des reports d'excédents d'investissement cumulés.

Pour mémoire, l'amortissement comptable du Centre d'Affaires s'opère sur 20 ans ce qui engendre dans les deux sections des écritures particulièrement élevées, en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement. Il n'est pas possible de revenir sur la durée d'amortissement initialement prévue.

Ces écritures nous permettent là encore de provisionner pour des travaux importants qui pourraient légitimement voir le jour dans les années qui viennent.

Pour l'exercice 2017, ce budget annexe repose sur un très bon taux d'occupation avec 4 locataires qui devraient néanmoins occuper moins de surface puisque 2 plateaux ont été libérés au 31 décembre 2016.

Ces éléments expliquent qu'il n'est à nouveau pas prévu cette année de subvention émanant du budget principal pour équilibrer le budget.

Le budget 2017 s'équilibre à 125 408,44 € en fonctionnement et à 185 026,43 € en investissement.

Le Conseil communautaire, à la majorité (5 abstentions Anne-Marie BOUCHE, Robert BURKHALTER, Blaise-Samuel BECKER, Gilles LAZAR + pouvoir de Sandrine PALEO), ADOPTE le présent Budget annexe « Centre d'Affaire Pierre Carmien » 2017 présenté chapitre par chapitre, DECIDE d'inscrire une provision pour risque de 6 013.99 € et DECIDE du maintien de la provision pour risques de 59 190.74 €.

#### ◆ **ADOPTION DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE**

*Gérard CLEMENT* expose qu'il s'agit du 8ème budget annexe TAD, budget qui est élaboré en HT. Ce budget est principalement construit autour du marché qui nous lie au transporteur puisqu'il représente à lui seul plus de 98 % des dépenses de fonctionnement.

Pour 2017, nous nous situons dans une année de fonctionnement en hausse par rapport à 2016 en raison d'une part de déplacements sur des distances plus longues qui se traduisent par des coûts en progression et d'autre part par un périmètre plus important en raison de la desserte de 4 nouvelles communes.

Par ailleurs ce budget régularise 2 mois de facturations de 2016.

Aussi, pour cet exercice, ce budget annexe devrait s'équilibrer grâce à une subvention provenant du budget principal à hauteur de 147 339 €.

Le budget 2017 s'équilibre à 247 168,00 € en fonctionnement et à 15 770,28 € en investissement.

Le Conseil communautaire, à la majorité (5 abstentions Anne-Marie BOUCHE, Robert BURKHALTER, Blaise-Samuel BECKER, Gilles LAZAR + pouvoir de Sandrine PALEO), ADOPTE le présent Budget annexe « transport à la demande » 2017 présenté chapitre par chapitre.

◆ **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS : DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF**

*Fernand BURKHALTER* expose les dossiers ont été examinés par la commission réunie le 15 mars 2017.

CULTURE
ALTERNADIFF
Festival Impétus
<p>Cet évènement est un festival de musiques alternatives qui a lieu sur plusieurs jours dans l'Aire urbaine sous l'égide du Moloco et qui rassemble de nombreux festivaliers y compris des suisses et allemands. Un concert est accueilli au Gatering Café à Héricourt sous gestion d'Alternadiff.</p> <p>Pour mémoire, depuis plusieurs années l'association Alternadiff reçoit une aide de 1 000 € de la CCPH. Dans le cadre du festival 2017, le concert a lieu en mai 2017 à Héricourt pendant lequel trois groupes se produiront.</p> <p>Le budget du festival « Impétus » pour la partie Héricourtoise est de 3 770 € et sont recherchées les aides de la Ville d'Héricourt et du Moloco.</p> <p>L'association sollicite une subvention de 1 000 €, soit le même montant qu'en 2016.</p> <p><b>Le bureau et la commission ont émis un avis favorable pour une aide de 1 000 €.</b></p>
Saison culturelle
<p>La saison culturelle a pour objectif d'organiser une dizaine de concerts de septembre à juin au Catering Café. L'objectif est de présenter des projets artistiques nationaux et internationaux afin de bénéficier d'une dynamique pour favoriser l'éclosion de projets locaux. Le public touché est âgé de 16 ans à plus de 60 ans. Pour mémoire, en 2016 l'association Alternadiff a reçu une aide communautaire de 2 000 € pour la saison culturelle.</p> <p>Le budget de la saison culturelle s'élève à 24 000 € avec recherche des financements du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la Ville d'Héricourt et de la CCPH.</p> <p>Alternadiff sollicite une subvention de 3 000 € pour 2017.</p> <p><b>Le bureau et la commission ont émis un avis favorable pour une aide de 2 000 €.</b></p>
Com and Play
<p>L'association a pour but de promouvoir le jeu vidéo et d'organiser des parties et tournois en réseau. Elle organise une LAN Partie, la LANOWEEN ARENA, les 21 et 22 octobre 2017 à la halle de cavalerie pouvant accueillir 100 personnes.</p> <p>C'est un week-end de jeux en réseau ouverts au public qui visent à rassembler des joueurs de tous horizons afin de se rencontrer autrement que virtuellement.</p> <p>Le budget pour l'organisation de ce rassemblement est de 6 814 €. La Ville d'Héricourt apporte son soutien par le biais de la mise à disposition de la halle de cavalerie</p> <p>Pour mémoire l'association a reçu une subvention de 250 € en 2016 et sollicite pour cette année une subvention de 250 €.</p> <p><b>Il est proposé d'attribuer une aide de 250 €.</b></p>

### Culture 70

Culture 70, une plateforme culturelle au service des territoires. L'association a pour but d'animer cette plate-forme fondée sur la mutualisation des moyens propres aux outils culturels internes ou périphériques du Département de la Haute-Saône et de ses partenaires culturels. Elle a ainsi porté le projet Choréa 2016 intitulé « Boulevard du swing ».

La CCPH verse une subvention de 100 € par an à Culture 70.

**Le bureau et la commission ont émis un avis favorable pour verser une subvention de 100 € à Culture 70.**

### Chœur et orchestre du Collège Pierre et Marie Curie

L'association organise des représentations de la chorale du Collège à la Halle de Cavalerie les 9, 10 et 11 juin 2017 ayant pour thème « Je suis une ville ». Ces représentations de très haute qualité touche un public très nombreux avec des salles pleines à chaque représentation. En 2016, près de 2 000 personnes ont assisté à ces concerts qui présentent le travail de l'année des élèves du collège.

En 2016 l'association a reçu une aide de 500 €.

Le budget de ce projet s'élève à 14 146 € avec les participations recherchées des sponsors, plus la vente de T-shirts, CD, DVD, entrées et programmes.

L'association reconduit sa demande pour 2017 pour un montant de 500 €.

**Le bureau et la commission proposent d'attribuer une subvention de 500 €.**

### Musique et Mémoire

Musique et Mémoire est un festival de concerts de musiques baroques qui ont lieu au cœur de monuments religieux et en est à sa 24<sup>ème</sup> édition. Le festival se déroule du 15 juillet au 30 juillet 2017 dans le Pays des Vosges Saônoises et l'Aire urbaine et s'impose comme un évènement de référence dans le paysage culturel régional et plus particulièrement le nord Franche-Comté. Une dizaine de concerts sont programmés et rassemblent quelques 4 400 spectateurs.

Un concert est prévu à Héricourt, le 28 juillet à l'église luthérienne et proposera des cantates de Jean-Sébastien BACH.

Le budget de cette manifestation s'élève à 184 000 € et est financé à 70 % par des subventions (DRAC, Conseil Régional, Conseils Départementaux de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, Communautés de Communes, Villes et réserve parlementaire) ainsi que la coproduction, le mécénat et les recettes des concerts.

L'association qui a reçu une subvention de 2 000 € en 2016, sollicite la CCPH à hauteur de 1 000 € pour cette année.

**Le bureau et la commission proposent d'attribuer une subvention de 1 000 €.**

### Musiques en Pays d'Héricourt

L'association organise des concerts de grande qualité dans le Pays d'Héricourt et est soutenue depuis des années par la CCPH.

Pour l'année 2017, 7 concerts sont organisés dont un aura lieu à Couthenans en mars et un autre à Verlans en novembre.

En 2016, le soutien de la CCPH a été de 3 500 €.

L'association ne sollicite la CCPH que pour l'organisation des concerts dans les villages qui est d'un budget de 6 050 €. Les seules recettes de l'association proviennent de la billetterie.

L'association sollicite une aide de 3 500 € pour l'année 2017.

Le bureau et la commission ont émis un avis favorable pour 3 500 €.

## CSIAG

### Collège Pierre et Marie Curie

Depuis la création de la CCPH, nous soutenons les actions socio culturelles du collège. Le cadre d'aide a été ainsi défini sur la base d'un montant forfaitaire de 600 € par voyage scolaire organisé.

En 2016, le collège d'Héricourt a reçu une aide de 1 800 € pour 3 voyages.

Cette année le Collège sollicite une aide financière pour les 4 voyages pour les classes en Italie, en Espagne, en Lorraine et en Bretagne.

Le budget global de ces projets s'élève à 79 760 € et sera financé par l'établissement, les recettes des actions et la participation des familles (à environ 80 %).

Le collège sollicite donc une subvention de 2 400 € pour l'année 2017.

**Il est proposé d'accorder une aide de 2 400 €.**

## SPORT

### La Vaudoise Gym

Depuis des années la vaudoise Gymnastique reçoit une aide de 500 € pour l'entretien du matériel de la salle de gymnastique et l'achat de petites fournitures.

**Le bureau et la commission proposent de reconduire cette subvention de 500 € pour l'année 2017.**

### Stage de football de l'HLPH

La Haute Lizaine Pays d'Héricourt organise chaque année un **stage de football** pour les enfants du club âgés de 6 à 13 ans. Ce stage multi-activités a lieu cette année pendant les vacances de Pâques du 18 au 21 avril 2017.

Les journées sont organisées de la façon suivante :

- De 9 heures à 12 heures : perfectionnement technique et jeu en rapport avec le thème étudié,
- De 12 heures à 13 heures : repas pour les inscrits servis par cuisine centrale de la CCPH,
- De 13 heures à 17h30 : Ateliers découvertes avec un thème différent chaque jour (course d'orientation, sortie VTT ou visite d'un centre de formation) et tournoi de foot en fin de journée.

Le club qui a fêté ses 20 ans en 2016 compte 340 licenciés répartis.

Le nombre de places disponibles est de 40 enfants qui seront encadrés par 5 éducateurs et les prix du stage sont de :

- 60 € pour les adhérents du club de la CCPH et 65 € pour les non-licenciés de la CCPH,
- 70 € pour les adhérents du club hors CCPH et 75 € pour les non licenciés hors CCPH.

Le budget de ce projet est de 4 900 euros et l'association demande une subvention de 2 500 €. Pour rappel, une aide de 2 000 € a été attribuée en 2016.

Il est proposé de reconduire la subvention de 2 000 €.

#### Classe foot du Collège Pierre et Marie Curie

Jusqu'en 2013 la classe foot du Collège était portée par les SGH Football. Or, il s'avère qu'afin de réussir à mobiliser des effectifs suffisants pour pérenniser ce dispositif et accueillir une trentaine d'enfants de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, une coopération a été mise en place entre l'ESHL et les SGH Football.

Désormais, l'organisation de la classe foot du collège sur la période de septembre à juin fait appel à des éducateurs qui doivent être rémunérés ce qui se traduit par une sollicitation à la hausse des collectivités.

Pour cette période, le budget prévisionnel est de 11 200 € et les financements de la Ville d'Héricourt, de la CCPH du Département et de la FFF sont recherchés.

L'association demande une subvention de 5 100 € pour l'année scolaire. Pour rappel, une subvention de 4 760 € a été versée en 2016.

**Le bureau et la commission ont émis un avis favorable à la reconduction de la subvention à hauteur de 4 760 €.**

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE d'attribuer les subventions selon le détail présenté ci-dessus.

#### ◆ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS : PATRIMOINE - RANDONNEE

*Dominique CHAUDEY* expose que les dossiers ont été examinés par la commission réunie le 5 avril 2017. Les crédits sont inscrits au budget.

#### Histoire et Patrimoine d'Héricourt

Chaque année, l'association organise diverses manifestations au contenu historique comme les Journées du Patrimoine les 16 et 17 septembre, la 10<sup>ème</sup> Fête du château les 9 et 10 septembre qui attire environ 1 200 personnes chaque année.

Ces manifestations médiévales au cœur du cœur historique d'Héricourt permettent de faire connaître l'histoire et le patrimoine architectural de la ville au plus grand nombre.

Pour mémoire, l'association a bénéficié d'une subvention de 1 000 € en 2016 pour l'organisation de ces évènements.

D'autre part, l'association édite depuis 2010 un cahier qui permet aux lecteurs de redécouvrir le Pays d'Héricourt par le biais de son histoire et de ses personnages illustres. Ces publications sont éditées à environ 300 exemplaires et vendues par l'association. Pour 2017, le cahier n°7 est en préparation. Pour mémoire, la CCPH a toujours soutenu ces cahiers à hauteur de 350 €.

Le budget global de l'association est de 22 700 € dans lequel des financements de la Ville d'Héricourt, de la CCPH et de la réserve parlementaire de Monsieur VILLAUME sont recherchés.

L'association sollicite la CCPH à hauteur de 1 000 € pour l'organisation des manifestations et de 500€ pour l'édition du cahier n°7.

Il est proposé de reconduire la subvention de 1 000 € pour l'organisation des manifestations et d'accorder 350€ pour l'édition du cahier n°7.

#### Les Amis du Fort du Mont Vaudois

Cette association a pour objet de préserver, valoriser et promouvoir le site du Fort du Mont Vaudois et comme chaque année elle est très active et organise plusieurs manifestations : Le Grand Loto du Fort (11 mars 2017), les Journées du Pain (13 et 14 mai 2017), les Journées du Patrimoine (17 septembre 2017) et le Marché de Saint-Nicolas (Décembre 2017).

Ces évènements attirent chaque année des visiteurs toujours plus nombreux et permettent de mettre en valeur le patrimoine d'Héricourt à travers le Fort.

Le budget global pour l'organisation de ces manifestations est de 27 750 € dans lequel des financements de la Ville d'Héricourt, de la CCPH et la réserve parlementaire de M. VILLAUMÉ sont recherchés.

La subvention demandée est de 1 750 € soit le même montant qu'accordé en 2016.

**Le bureau et la commission ont émis un avis favorable pour une aide de 1 750 €.**

#### La Marche Buissonnière

La Marche Buissonnière est le premier club de randonnée de la Haute-Saône et compte 125 adhérents. Pour permettre aux bénévoles de pratiquer la randonnée en toute sécurité plusieurs formations sont organisées chaque année. Pour 2017, l'association souhaite organiser une formation aux 1<sup>ers</sup> secours pour 8 personnes organisée par le Centre de secours d'Héricourt et un stage à la lecture de cartes pour 3 personnes organisé par la fédération française de randonnée.

Le budget pour ces formations est de 840 € et la CCPH est sollicitée à hauteur de 250 €, sachant que le montant de la subvention versée en 2016 était également de 250 €.

**Il est proposé de renouveler cette subvention à hauteur de 250 €.**

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE d'attribuer les subventions selon le détail présenté ci-dessus.

#### ◆ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS : EVENEMENTIEL

*Jean-Claude KUBLER* expose que les dossiers ont été examinés par la commission réunie le 15 mars 2017. Les crédits sont inscrits au budget.

#### La Pluie Vénitienne

Le carnaval vénitien était organisé jusqu'en 2012 par l'association Tip Top Forme. Afin d'acquérir une plus grande autonomie dans l'organisation des éditions, l'association La Pluie Vénitienne a vu le jour cette même année tout en gardant comme partenaire Tip Top Forme.

Pour la 9<sup>ème</sup> année, le carnaval se déroulera les 15 et 16 avril 2017 et est l'œuvre d'une centaine de carnavaliers présentant un défilé de costumes dans les rues d'Héricourt et diverses animations sur plusieurs sites à Héricourt dont un spectacle à la halle de cavalerie le samedi soir.

Pour rappel, en 2016, l'association a reçu une aide de 1 200 €.

Le budget de ce projet s'élève à 15 500 € et sont recherchées les aides de la Ville d'Héricourt et de la CCPH, plus les recettes de ventes diverses (buvette, repas, sponsors, entrées, locations de costumes).

L'association sollicite une subvention de 2 500 € pour 2017.

**Le bureau et la commission ont émis un avis favorable pour le renouvellement de la subvention de 1 200 €.**

#### Héricourt Athlétisme Compétition

L'association organise pour la seconde année un trail (« En trail du Mont Vaudois ») le 30 avril.

Ce trail ou course nature est une course à pied sur un parcours composé de route, de chemins et de sentiers balisés avec découverte du Fort du Mont Vaudois et de ses tunnels. L'arrivée et le départ se feront sur le plateau sportif du Collège. En plus du parcours à 11 kilomètres, une seconde course de 20 kilomètres est proposée cette année.

Le budget de cet évènement est de 9 300 € et les recettes seront essentiellement des inscriptions et de la buvette.

L'association sollicite une subvention de 1 000 € sachant qu'elle a reçu une aide de 200 € en 2016.

**Le bureau et la commission proposent d'attribuer une subvention de 500 €.**

#### SGH Athlétisme

L'association organise sa 16<sup>ème</sup> édition des 10 km d'Héricourt le 10 décembre 2017, manifestation dont le rayonnement ne cesse de croître avec des vedettes internationales et 1 360 inscriptions lors de l'édition 2016, chiffre qui ne cesse de croître d'année en année. Quatre courses sont organisées à partir de 8 ans (lapereaux, lièvres, As et « Elles y courent »). L'association compte actuellement 192 licenciés.

Depuis des années la CCPH soutient cette manifestation de rayonnement communautaire à hauteur de 1000€.

Le budget de cette manifestation s'élève à 28 000 € avec les participations recherchées du Conseil Départemental, de la Ville d'Héricourt, du SMAU et des divers sponsors.

L'association renouvelle sa demande de subvention de 1 000 € pour 2017.

**Le bureau et la commission ont émis un avis favorable pour la reconduction de cette subvention pour 1 000€.**

#### Comité des Fêtes de Chenebier

Pour la 26<sup>ème</sup> année, le Comité des fêtes de Chenebier organise la Fête de la Fleur et du Jardin le 1<sup>er</sup> mai 2017. 70 exposants dont une quinzaine d'horticulteurs d'Alsace et de Franche-Comté sont présents et des animations se déroulent tout au long de la journée.

En 2016, le comité a perçu une subvention de 250 € à laquelle s'est ajoutée la prise en charge d'une insertion publicitaire dans l'Est Républicain d'un montant de 210 €.

Pour cette nouvelle édition, le budget de la manifestation s'élève à 7 350 euros et le comité sollicite la CCPH pour une subvention de 400 €

**Il est proposé de reconduire la subvention pour 2017 à hauteur de 250 € et de prendre en charge l'insertion publicitaire dans la presse.**

### BMX de Champey

La Fédération française de Cyclisme a retenu le club de BMX de Champey, comme en 2014, pour organiser cette année un Challenge de France Nord-Est qui concerne les régions Bourgogne-France-Comté, Grand-Est, Hauts-de-France et Ile-de-France.

Cette compétition de niveau national sert de qualification au Championnat de France et Trophée de France et réunit près de 600 pilotes. Elle se déroulera les 10 et 11 juin 2016 et environ 2 500 personnes sont attendues.

Le budget pour l'organisation de cette manifestation est de 28 680 € et une subvention de 2 000 € est sollicitée. Pour rappel, une aide de 1 500 € a été attribuée en 2014.

Il est à noter que des travaux de mises aux normes de la piste sont engagés préalablement à cette manifestation qu'elle soit au niveau des pistes régionales de même catégorie. La CCPH a ainsi attribué lors du conseil du 26 janvier 2017 un fonds de concours à la commune de Champey, maître d'ouvrage de cette opération, d'un montant de 8 375 €.

**Il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 1 200 €.**

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'unanimité DECIDE d'attribuer les subventions selon le détail présenté ci-dessus.

#### ◆ RECOURS A L'UGAP – ACQUISITION D'UNE NOUVELLE BENNE DE COLLECTE

*Jean VALLEY* explique que La Communauté de communes dispose à l'heure actuelle de 3 bennes de collecte des déchets ménagers : une de 2004 (19 tonnes 16m3), une de 2009 (26 tonnes 20m3) et d'une benne à bras (26 tonnes 20m3) de 2014. Deux de ces bennes sont utilisées quotidiennement et la troisième, la plus ancienne sert à assurer les remplacements lors des pannes ou travaux d'entretien des bennes plus récentes.

La benne de 2004 âgée de plus de 13 ans doit désormais être remplacée et réformée et la benne de 2009 vieillissante est destinée à être utilisée en dépannage.

Comme cela avait été évoqué lors du vote du budget 2016 et comme rappelé lors du vote du compte administratif, une nouvelle benne doit être achetée cette année.

Aussi il est proposé de passer par la plateforme de l'UGAP afin de procéder à l'acquisition de cette benne de collecte sur châssis Renault de 26 tonnes avec un caisson de compactage Sémat de 20m3. Le devis présenté par l'UGAP répond en tout point aux préconisations et aux attentes du service déchets ménagers. Le recours à l'UGAP n'entraîne pas de surcoût pour la collectivité, au contraire puisque la CCPH s'évite tous les frais administratifs, de consultation et de publicité.

Pour mémoire la dernière benne AD-202-DA de même configuration a été acquise en 2009 pour un coût TTC de 188 207,34 € et n'intégrait pas la norme Euro 6 qui depuis impacte d'environ 5 000 € ce genre de véhicule à l'achat.

Le devis présenté pour l'UGAP s'élève à 160 831.31 € HT 192 997.57 € TTC.

La commission réunie le 28 mars 2017 a rendu un avis favorable à l'acquisition de la nouvelle benne selon ces modalités.

Le conseil communautaire à l'unanimité AUTORISE le Président à passer commande auprès de l'UGAP d'une benne de collecte 26 tonnes et 20 m3 pour un montant de 192 997,57 € TTC.

◆ **REMBOURSEMENT DE FRAIS AU SITCOM DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE**

Jean VALLEY rapporte qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune de Belverne a rejoint la CCPH et la gestion des déchets ménagers des habitants nous a été transférée par le SICTOM de la zone Sous-Vosgienne.

La CCPH n'a pas souhaité acquérir les bacs OM en place car ils ne correspondaient pas tous à nos volumes, ni conserver les 3 points d'apport volontaire. Le SICTOM a donc été dans l'obligation de les récupérer.

Ces prestations (enlèvement et nettoyage) font l'objet d'une facturation à la CCPH. Le montant se chiffre à 2 930,35 euros.

Il convient de proposer au conseil communautaire de délibérer afin de payer ce montant.

Les crédits ont été prévus au budget.

Le conseil communautaire à l'unanimité AUTORISE le paiement de 2 930,35 € au SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne.

◆ **PROJETS MEDIATHEQUE : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Fernand BURKHALTER expose les demandes de subventions pour la Médiathèque.

1. **Arts graphiques**

La Médiathèque F. Mitterrand travaille actuellement à l'élaboration d'un projet dédié aux arts graphiques. Dans le cadre de cette réflexion le service projette de constituer un laboratoire de fabrication (Fab Lab) dédié à l'impression d'œuvres artistiques sur support papier. L'acquisition de matériel spécifique à cette utilisation est prévue, notamment de traceurs d'impression et de découpe et d'un ordinateur pour piloter ces deux périphériques. Dans le cadre de ce projet d'investissement la CCPH sollicite des demandes de subvention selon le plan de financement suivant (prix HT) :

CHARGES	
Traceur d'impression et de découpe	8 990,00 €
Ordinateur et écran	593,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 583,00 €</b>

RECETTES	
CCPH	1 917,00 €
ETAT - Concours particulier	4 791,00 €
Département Haute-Saône	2 875,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 583,00 €</b>

1. **Enregistrements sonores**

Dans la cadre de son partenariat avec la Médiathèque Départementale de Prêt, la Médiathèque intercommunale va proposer cette année à ses usagers la possibilité d'emprunter des enregistrements sonores sur support CD. L'ensemble des CD mis à disposition (2000 titres) seront prêtés par le Département.

Toutefois, la Médiathèque doit s'équiper de mobilier spécifique pour les disposer dans ses espaces publics et ce pour un coût de 6683,00 € HT. A ce titre, la CCPH sollicite une aide à l'investissement selon le plan de financement suivant :

CHARGES	
Mobilier (Bacs CD – 5 unités)	6 683,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 683,00 €</b>

RECETTES	
CCPH	1 337,00 €
ETAT - Concours particulier	3 341,00 €
Département Haute-Saône	2 005,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 683,00 €</b>

La CCPH s'engage auprès de ses financeurs à prendre en charge la différence éventuelle entre le montant des demandes et les montants attribués.

Le Conseil communautaire à l'unanimité ADOPTE la plan de financement proposé et AUTORISE le Président au dépôt des dossiers de subventions.

#### ◆ ADOPTION DES TARIFS POUR CHOREIA 2017

*Fernand BURKHALTER explique* que L'Ecole de Musique propose chaque année par le biais de Choréia un spectacle. Ce groupe est composé d'une trentaine d'ados chanteurs qui mêlent le chant, le théâtre, la danse et l'émotion.

Leur travail sera restitué dans un spectacle intitulé « Made in England » les 19, 20 et 21 mai à la halle de cavalerie à Héricourt.

Ce projet est pris en charge intégralement par la CCPH. Les recettes proviennent de la vente de billets, lors des représentations, par les encadrants de l'Ecole de Musique via la création d'une régie de recettes.

Pour le spectacle 2016, le conseil communautaire a décidé dans sa séance du 5 avril de maintenir le tarif de 6 € (comme les années antérieures) et la gratuité pour les moins de 12 ans.

Il est proposé de reconduire ces tarifs soit 6 € et gratuit pour les moins de 12 ans.

Le conseil communautaire à l'unanimité VALIDE les tarifs proposés.

#### ◆ PROTOCOLE TRANSACTIONNEL MONNIER – SCI HEPO – AUTORISATION A SIGNER

*Le Président Fernand BURKHALTER expose* qu'en 2013 lors de la réalisation des travaux d'aménagement des cellules Gavailles et Derrier rue Niemoller par l'entreprise MONNIER, des désordres ont été constatés par la

SCI HEPO dans les locaux occupés par la poste. Une réunion d'expertise contradictoire organisée en 2014 a permis de chiffrer les travaux de reprise des désordres causés par les vibrations à 3 000 € HT.

Suite à cela les parties en présence : la SCI HEPO, la CCPH et l'entreprise Monnier ne s'étaient alors pas accordées pour la prise en charge de cette somme.

En 2017 la SCI HEPO a saisi le tribunal administratif de BESANCON pour une expertise judiciaire. Au vu de la procédure et des travaux de reprises, les parties sont finalement parvenues à un accord présenté à l'approbation du conseil communautaire par le biais d'un protocole transactionnel.

Il est proposé que la communauté de commune verse à la SCI HEPO la somme de 1500 € HT, que la société Monnier verse 1000 € HT et que la SCI HEPO garde à sa charge la somme de 500 € HT.

1800 € ont été prévus au budget.

Le Conseil Communautaire à la majorité (2 abstentions Anne-Marie BOUCHE et Robert BURKHALTER) AUTORISE le Président à signer le protocole transactionnel selon les modalités présentées et à verser à la SCI HEPO les sommes correspondantes.

#### ◆ **HABITAT 2020 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

*Catherine FORTES* expose que la Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 4 nouveaux dossiers sont aujourd'hui engagés : 1 au titre d'HABITER MIEUX et 3 au titre du remboursement de l'avance effectué aux usagers par SOLIHA.

REMBOURSEMENT SOLIHA	
Propriétaire	FRANTZ EVELYNE
Adresse	4 RUE JACQUES PREVERT 70400 HERICOURT
Type de travaux	REPLACEMENT CHAUDIERE ET PORTE D'ENTREE
- Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
- Montant total des travaux HT	9 605.12 €
- Montant subventions autres financeurs (CG, ANAH, ASE...)	7 302 €
- Montant subvention CCPH	500 €

REMBOURSEMENT SOLIHA	
Propriétaire	DORMOY SOPHIE
Adresse	35 FAUBOURG DE MONTBELIARD 70400 HERICOURT
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE ET DE MENUISERIES
- Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
- Montant total des travaux HT	13 525 €
- Montant subventions autres financeurs (CG, ANAH, ASE...)	8 616 €
- Montant subvention CCPH	500 €

REMBOURSEMENT SOLIHA	
Propriétaire	PERNEY GASTON

Adresse	10 RUE GUSTAVE COURBET 70400 HERICOURT	
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE	
- Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €	
- Montant total des travaux HT	18 022 €	
- Montant subventions autres financeurs (CG, ANAH, ASE...)	11 313 €	
- Montant subvention CCPH	500 €	

SUBVENTION HABITER MIEUX		
Propriétaire	PIGUET AURELIE – GRANDCLERE JASON	
Adresse	18 GRANDE RUE 70400 CHAVANNE	
Type de travaux	ISOLATION + MISE EN PLACE POMPE A CHALEUR	
- Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €	
- Montant total des travaux HT	19 101 €	
- Montant subventions autres financeurs (CG, ANAH, ASE...)	14 500 €	
- Montant subvention CCPH	500 €	

Ce sont au total **2 000 €** de subventions que la CCPH accorde sur l'ensemble de ces dossiers.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité AUTORISE le Président à procéder au paiement des subventions pour les dossiers ci-dessus présentés.

#### ◆ **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COS**

*Fernand BURKHALTER* expose que comme chaque année, il convient de prendre une délibération pour fixer le montant de la subvention à verser au Comité des Œuvres Sociales pour le personnel de la CCPH.

Le montant de la subvention est calculé sur la base de la masse salariale hors charges de l'année N-1 au taux de 0.45%.

Le montant de la subvention 2017 serait donc de 23 742 € (23 504 € en 2016).

Cette participation permet au COS de mettre en place plusieurs actions sociales. Les agents adhérents peuvent ainsi :

- acquérir des chèques lire ou multimédia avec 40% de réduction,
- bénéficier de la carte de réduction CEZAM,
- obtenir une fois par an un chèque culture (50 € en juillet 2016),
- recevoir des bons d'achat à l'occasion de la rentrée scolaire (de 24 € pour un maternel à 120 € pour un post bac) ou à Noël pour les agents n'ayant pas d'enfants scolarisés (30 €),
- s'inscrire à des sorties organisées par le COS (visite du Sénat, Europapark, sortie au Futuroscope, etc...).

Les crédits ont été inscrits au budget.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité DECIDE de fixer le montant de la subvention 2017 à verser au Comité des Œuvres Sociales à 23 742 €.

◆ **INDEMNITES DES ELUS : NEUTRALISATION DE LA HAUSSE LIEE AU CHANGEMENT D'INDICE TERMINAL**

*Fernand BURKHALTER* expose que le Président rappelle que les indemnités de fonction des Présidents et des Vice-Président sont définies par le Code Général des Collectivités Territoriales et calculées sur la base d'un pourcentage applicable à l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique. La réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la Fonction Publique Territoriale et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'indice brut terminal de la fonction publique à 1022. Or les délibérations indemnitaires n°066/2014 du 30 avril 2014 font référence expressément à l'indice brut terminal 1015.

Aussi et de façon à maintenir les indemnités de fonction à leur niveau actuel, il convient de redéfinir les pourcentages au regard du nouvel indice brut terminal 1022 de la fonction publique dans les conditions suivantes :

*Pour mémoire, les montants des indemnités de fonctions brutes mensuelles des Présidents et Vice-Présidents des communautés de communes dont la population est comprise entre 20 000 et 49 999 habitants sont les suivants :*

*Président : 67.50% de l'IB 1022, soit 2 612.69€*

*Vice-Présidents : 24.73 % de l'IB 1022, soit 957.21€*

Fonctions	Pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique		Montant Brut Mensuel		Pourcentage de l'indemnité maximale à la CCPH
	Ancienne Situation (1015)	Nouvelle situation (1022)	Ancienne Valeur	Nouvelle Valeur	
Président	38.99 %	38.72 %	1 500.03 €	1 498.72 €	57.3 %
1 <sup>er</sup> VP	19.49 %	19.38 %	749.82 €	750.13 €	78.3 %
2 <sup>ème</sup> au 8 <sup>ème</sup> VP	13.86 %	13.78 %	533.23 €	533.38 €	55.7%
9 <sup>ème</sup> au 15 <sup>ème</sup> VP	11.08 %	11.02 %	426.27 €	426.55 €	44.5%

*Anne-Marie BOUCHE* observe que lors du 1<sup>er</sup> conseil communautaire de 2014 installant les conseillers communautaires, elle avait émis des interrogations sur les incidences financières liées au nombre de vice-présidents, elle donne lecture du compte rendu de 2014.

*Le Président* confirme les propos de 2014, les 15 comptent toujours comme 9 à l'identique de ce qui avait été indiqué en 2014.

Le Conseil Communautaire à la majorité (5 abstentions Robert BURKHALTER, Anne-Marie BOUCHE, Gilles LAZAR, Blaise-Samuel BECKER + pouvoir Sandrine PALEO) FIXE les indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents dans les conditions susvisées à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 afin de neutraliser la hausse de l'indice terminal.

◆ **PRESENTATION DE LA LISTE DES MARCHES 2016 – ARTICLE 133 DU CODE DES MARCHES**

*Le Président* présente la liste des marchés publics passés au cours de l'année 2016

Cette liste sera publiée au registre des délibérations et sur le site Internet de la Communauté de communes.

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

◆ **INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATIONS DEPUIS LE DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président relate que conformément aux délibérations n°40/2014, et 109/2014, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- ⊙ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT
- ⊙ Marchés publics :

M109/2017	SEEB	Travaux	Micro salle du conseil communautaire	25200 MONTBELIARD	21/03/2017	5 263,60 €
-----------	------	---------	--------------------------------------	-------------------	------------	------------

- ⊙ Avenants aux Marchés publics : NEANT
- ⊙ Contrat de location : NEANT
- ⊙ Contrat d'assurance : NEANT
- ⊙ Régies comptables : NEANT
- ⊙ Dons et legs : NEANT
- ⊙ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ⊙ Actions en justice : NEANT
- ⊙ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ⊙ Contrat de travail à durée déterminée : **contrats du 17 mars au 6 avril 2017**

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de Bénéficiaires
<b>PERISCOLAIRE</b>			
Renfort activité	1	13 h30	1
<b>STRUCTURE MULTI-ACCUEIL</b>			
Remplacement	2	35 h	1
Remplacement	1	10h	1
<b>SERVICE BATIMENT</b>			
CUI CAE	1	35 h	1
<b>RESTAURATION SCOLAIRE</b>			
CUI CAE	1	20 h	1
Remplacement	2	23 h	1
Remplacement	1	28 h	1
<b>MEDIATHEQUE</b>			
Néant			
<b>SERVICE ENVIRONNEMENT DECHETS</b>			
Néant			
<b>ADMINISTRATIF</b>			
Néant			
<b>ECOLE DE MUSIQUE</b>			
Néant			

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée

La séance est levée à 20h00.

Héricourt, le 14 avril 2017  
 Le Président,  
 Fernand BURKHALTER